

Commune de Semoussac

Liste des servitudes d'utilité publique

État des éléments connus par le Service Aménagement au 28 mars 2024

Code	Catégorie de servitude	Générateur de la servitude	Institution de la servitude	Service gestionnaire
Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine culturel – Monuments historiques				
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Église : en totalité (commune de Semoussac) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques	APR 05/12/2000	UDAP
AC1	Abords des monuments historiques	Périmètre de protection de 500 m autour de l'église : en totalité – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 05/12/2000 Périmètre de protection de 500 m autour de l'église : en totalité (commune de Saint-Georges-des-Agouts) – immeuble inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 05/12/2000	Art. L. 621-30 du code du patrimoine	UDAP
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Énergie – Électricité et gaz				
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	Ligne de transport d'énergie électrique – THT 2 x 400 KV Braud / Préguiillac		RTE
Communications – Réseau routier				
EL11	Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomérations	Autoroute A10	Art. L.122-2 du code de la voirie routière	Concessionnaire
Communications – Circulation aérienne				
T7	Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement	Article L.6352-1 du code des transports	DGAC – SNIA
Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Salubrité publique – Cimetières				
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Voisinage du cimetière : 2 Chez Bouchet	Article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales	Commune